## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Liberté •Égalité • Fraternité République Française'

Ministère chargé de l'environnement

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'aułorité environnementale

$$
\text { Dossier completle : } \quad N^{\circ} \text { d'enregistrement : }
$$

25/01/22

2022-12142

## 1. Intivulé du projet

Aménagement des quais Queyries, Brazza et rue Chaigneau entre la rue Reignier et le boulevard André Ricard (hors giratoire de la Souricière) - Bordeaux - Gironde

## 2. Idenilifcation du (ou des) maîire(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétifionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale BORDEAUX METROPOLE
Nom, prénom et qualité de la personne ALAIN ANZIANI, président de Bordeaux Métropole
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET | 2 | 4 | 3 | 3 | 0 | 0 | 3 | 1 | 6 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| :--- | :--- | :--- | :--- | :--- | :--- | :--- | :--- | :--- | :--- | :--- | :--- | :--- | :--- |
| Forme juridique EPCI |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire $n^{\circ} 1$
3. Cafégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

## $\mathbf{N}^{\circ}$ de catégorie et sous-catégorie

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique 6.a) Infrastructures routières : « Requalification de voies d'une longueur de 2,5 km
Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale non mentionnées au b) et c) de la colonne précédente».

## 4. Caracteristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, $y$ compris les éventuels travaux de démolition

La requalification des quais «Queyries - Brazza - Chaigneau » vise à rétablir des continuités urbaines, paysagères et fonctionnelles entre le parc aux Angéliques et les quartiers.
Les travaux de requalification des quais de Queyries, de Brazza et la rue Chaigneau consistent notamment à :

- créer des trottoirs confortables le long des quartiers
- organiser le stationnement longitudinal
- planter de nombreux arbres sur les rives
- aménager une piste cyclable en lisière du parc aux Angéliques et en façade du quartier Brazza

Ils nécessiteront des travaux de renouvellement de structures de chaussées, renouvellement réseaux et plantations.

### 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants:
Paysage et environnement

- Préserver le patrimoine végétal existant et renforcer les continuités paysagères et écologiques entre le parc aux Angéliques et les quartiers.

Mobilités

- Favoriser les modes de déplacement vertueux (Transports en commun, vélos, marche) et réaliser notamment un itinéraire cyclable structurant.

Confort d ' usages

- Assurer la sécurité de tous en veillant à la cohabitation des différentes mobilités.
- Améliorer le confort et le bien-être de I 'ensemble des usagers en créant des lieux de pause agréables (arbres, mobilier, fontaines, éclairage ...)


### 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le phasage des travaux pourra se dérouler en trois phases:

- une première phase avec le quai Queyries (entre la rue Reignier et la rue Jacquet de la Guerre)
- une deuxième phase avec le quai Brazza et carrefour du pont Chaban Delms (entre la rue Jacquet de la Guerre et l'Allée des coteaux - section sud de Brazza)
-une troisième phase avec la rue Chaigneau (entre l'Allée des coteaux et le boulevard André Ricard - section nord de Brazza). Ce chantier aura des impacts sur la circulation du quartier Bastide.
Les travaux sont à ce jour programmés entre 2023 et 2027.


### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation des voies relève d'un entretien d'espace public (voirie, espaces verts, éclairage)
4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Concertation réglementaire au titre du code de l'urbanisme ( article L.103-2 et article R.103-1 ) : délibération d'ouverture passée en conseil métropolitain le 26 novembre 2021
- Nécessité d'un dossier Loi sur l'Eau = non connue à ce jour
- Nécessité d'un dossier faune flore quatre saisons = non connue à ce jour
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
| :--- | :---: |
| Longueur des voies : 2,5 km |  |
| Emprise (largeur) : emprises variables largeur moyenne 32 m |  |
| Superficie de l'opération : $80400 \mathrm{~m}^{2}$ |  |
|  |  |

### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation
Quai de Queyries, Bordeaux
Quai de Brazza , Bordeaux
Rue Chaigneau , Bordeaux

## Coordonnées géographiques' Long. _ _ ${ }^{\circ}$ _ . _ _ " .. Lat. __ ${ }^{\circ}$ _ _ _ _ "

Pour les catégories $\left.5^{\circ} \mathrm{a}\right), 6^{\circ} \mathrm{a}$ ), b)
et c), $7^{\circ}$ a), b) $9^{\circ}$ a), b), c), d),
$10^{\circ}, 11^{\circ}$ a) b), $12^{\circ}, 13^{\circ}, 22^{\circ}, 32^{\circ}, 34^{\circ}$,
$\left.38^{\circ} ; 43^{\circ} \mathrm{a}\right), \mathrm{b}$ ) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:

Point de départ :
Point d'arrivée :

Long. 4 4。 8 5 9 4" 45
Lat. - 0- $\circ$ 5 3' 8 6" 87

Communes traversées:
Bordeaux

Joignez à votre demande les annexes $n^{\circ} 2$ à 6

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe- $\boldsymbol{t}-\mathrm{il}$ :

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?

En zone de montagne?

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope?

Sur le territoire d'une commune littorale?

Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?

Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?

Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?

Dans une zone
humide ayant fait l'obje $\dagger$
d'une délimitation?

Oui Non

Bordeaux Métropole est dotée d'un plan de prévention du bruit.

Plusieurs périmètres de protection de monuments historiques viennent frôler le tracé du projet, mais ne l'intercepte pas. De même, plusieurs immeubles inscrits sont situés à proximité du projet, mais ne sont pas directement concernés par le tracé.
Le secteur de projet n'étant pas directement concerné par les périmètres de protection des monuments historiques, le projet n'est soumis à aucune réglementation particulière.

Un pré diagnostic en environnement a été mené et a identifié la présence d'un fossé.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)?

Si oui, est-il prescrit ou approuvé?

Dans un site ou sur des sols pollués?

Dans une zone de répartition des eaux?

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?

Dans un site inscrit ?

Le projet se situe-t-ll, dans ou à proximité :

D'un site Natura 2000?

D'un site classé ?

Plan de Prévention des Risques Inondations

Le site BASOL fait mention d'un site pollué : la parcelle SOFERTI.
Des sondages complémentaires avec prélèvements de sols et analyses apparaissent nécessaires pour compléter les données d'entrée en vue d'établir un plan de gestion
区 $\square$

ZRE 05332

X

Le projet n'est pas concerné par ce périmètre de protection.
$\square \quad x$


Oui Non Lequel et à quelle distance?
Le projet est situé à proximité de la Garonne. Zone Natura 2000 de la Garonne : FR7200700
$x$ $\square$
$\square \quad X$

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant:
Incidences potentielles Oui Non $\quad$ De quelle nature ? De quelle importance? ?

Engendre-t-il des
prélèvements d'eau? Si oui, dans quel milieu?

La Métropole travaille sur un pompage en Garonne pour l'arrosage du parc aux Angéliques (périmètre plus large que les quais)



|  | Engendre－t－il des odeurs？ <br> Est－il concerné par des nuisances olfactives？ |  | $X$ <br> X |  |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
|  | Engendre－t－il des vibrations？ | 区 |  | Le quai de Queyries est emprunté par les lignes de bus 45，91，92． Le quai de Brazza et la rue Chaigneau sont empruntés par les lignes de bus 7 ， 32，91， 92. |
|  | Est－il concerné par des vibrations？ | X |  |  |
|  |  |  |  | Un nouvel éclairage sera réalisé |
|  | Engendre－t－il des émissions lumineuses ？ <br> Est－il concerné par des émissions lumineuses？ | $\boxed{x}$ <br> X |  |  |
| Emissions |  |  |  | Emissions liées à la circulation automobile |
|  | Engendre－t－il des rejets dans l＇air？ | 区 | $\square$ |  |
|  | Engendre－t－il des rejets liquides？ Si oui，dans quel milieu？ | X | $\square$ | Emissions liées à la circulation automobile dans le réseau d＇assainissement．） Eaux pluviales ：le projet de parkway est pris en compte dans le dimensionnement de l＇assainissement pluvial de Brazza et les rejets se feront directement au réseau（sans régulation préalable ni stockage）． |
|  |  |  |  |  |
|  | Engendre－t－il des effluents？ | $\square$ | 区 |  |
|  |  |  |  | Présence d＇amiante dans les chaussées |
|  | Engendre－t－il la production de déchets non dangereux，inertes， dangereux？ | 区 | $\square$ |  |


|  | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager? | 区 |  | Le projet impacte des arbres existants dont 2 platanes au droit du carrefour Chaban Delmas |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| / Population | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? |  | 区 |  |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés?
Oui $X$ Non si oui, décrivez lesquelles :
Projet urbain Brazza:

- ce projet a fait l'objet d'une Autorisation environnementale qui couvre une partie du périmètre du projet des quais ( la façade paysagère /Modes doux de Brazza)
- ce projet nécessite la levée d'une servitude d'utilité publique liée à la pollution de la parcelle SOFERTI

Projet urbain Bastide Niels
Liaison Pont à Pont
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière?

Oui $\square$ Non $X$ Si oui, décrivez lesquels :
6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :
Le projet prévoit :

- la création d'un axe REVE (Reseau Express Vélos) tout le long de l'itinéraire afin d'offrir un itinéraire cyclable structurant en rive droite
- la plantation d'un grand nombre d'arbres ( entre 500 et 1000 selon les contraintes réseaux du sous sol)
- la création de plateaux surélevés pour réduire la vitesse et faciliter les traversées piétons / vélos entre les quartiers et le parc aux Angéliques


## 7. Auto-évaluation (faculiaifi)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou quill devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Au regard du formulaire rempli, il semblerait que le porjet ne nécessite pas une évaluation environnementale : Le quai Queyries, Brazza et rue Chaigneau sont aujourd'hui des voiries dans un contexte fortement artificialisé. Le projet cherche à conserver le maximum d'arbres existants et à planter densément afin d'offrir aux piétons et cyclistes un environnement paysager qualitatif dans le prolongement du parc aux Angéliques. La requalification devrait avoir des impacts mineurs sur le nivellement.

## 8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

## Objet

Document CERFA no 14734 intitulé «informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire» non publié :

2 Un plan de situation au $1 / 25000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1 / 16000$ et $1 / 64000$ (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises
3 de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain:
Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories $5^{\circ}$ a), $6^{\circ}$ a), b) et c), $7^{\circ}$ a) , b), $9^{\circ}$ a), b) , c) , d) $10^{\circ}, 11^{\circ}$ a) , b) $, 12^{\circ}, 13^{\circ}, 22^{\circ}, 32,38^{\circ} ; 43^{\circ}$ a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux $5^{\circ}$ a), $6^{\circ}$ a), b) et c), $7^{\circ}$ a), b), $9^{\circ}$ a), b), c), d), $\left.10^{\circ}, 11^{\circ} \mathrm{a}\right)$, b) $12^{\circ}, 13^{\circ}, 22^{\circ}, 32,38^{\circ} ; 43^{\circ}$ a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet ( 100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre $1 / 2000$ et $1 / 5000$. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau:
Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

## Objet

Pré diagnostic environnemental dont les conclusions sont:
Assainissement : le projet de parkway est pris en compte dans le dimensionnement de l'assainissement pluvial de Brazza et les rejets se feront directement au réseau (sans régulation préalable ni stockage).
Volet hydraulique/Dossier loi sur l'eau : projet se situe en zone inondable de la Garonne (zone rouge hachurée bleue au sein du PPRI de 2005 + zonage bleu/rouge urbanisé/grenat au sein du PPRI en cours de révision).
Faune/Flore : Les milieux existants sont actuellement dégradés. De plus, au regard des mesures prévues (plantations, adaptation des périodes de travaux, etc.), un inventaire 4 saisons ne s'avèrent à priori pas nécessaire.
Cependant des enjeux restent potentiels particulièrement concernant les amphibiens et l'avifaune.
Evaluation des incidences Natura 2000: L'aire d'étude élargie intercepte à la marge le site Natura 2000 de la Garonne. Le projet sera soumis à évaluation des incidences Natura 2000 simplifiée.
Sites et sols pollués : Des sondages complémentaires avec prélèvements de sols et analyses apparaissent nécessaires pour compléter les données d'entrée en vue d'établir un plan de gestion.

## 9. Engagement ef signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Bordeaux
le,
20 JAN. 2022

Signature


Catherine Benevent, Directrice
Direction du Développement et de l'Aménagement
Pole territorial de Bordeaux

